

## Pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans du délai de référence national de 112 jours (données trimestrielles)

Unité : %

	Trimestre Jui-sep 2025	Trimestre Avr-jun 2025	Trimestre Jan-mar 2025	Trimestre Oct-déc 2024
<b>Province</b>				
Nouveau-Brunswick	55	57	52	58
<b>Zones de santé</b>				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	25	18	47	65
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	100	S	8	74
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	22	18	51	55
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	45	44	52	45
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	53	53	51	66
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	87	76	43	38
Zone 5 - Région de Restigouche	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	87	86	87	84
Zone 7 - Région de Miramichi	79	92	83	81
<b>Régies régionales de la santé</b>				
Réseau de santé Horizon	50	53	55	61
Réseau de santé Vitalité	70	65	48	48

## À propos

Cet indicateur mesure le pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans des délais du repère national de 112 jours. Les données sont issues d'une période rapportée de 3 mois et se réfèrent au lieu de service (où la chirurgie est réalisée). Les données sont rapportées par trimestre.

## Source

Registre de l'accès aux chirurgies

## Notes

Le Registre de l'accès aux chirurgies n'a pas reçu de données complètes pour trois périodes rapportées de la zone 7 (Avr-jun 2023, Jui-sep 2023, et une partie d'Oct-déc.), en raison de la mise en place de cliniques privées effectuant des chirurgies de la cataracte publiques. Les données qui concernent les chirurgies de la cataracte devraient donc être interprétées avec précaution pour ces trois périodes rapportées. Les temps d'attente sont calculés à partir de la date où le patient et le chirurgien décident qu'une intervention chirurgicale est nécessaire et que le patient est prêt à la recevoir et se terminent à la date de l'intervention chirurgicale. Cet indicateur ne tient pas compte des chirurgies d'urgence. Les périodes durant lesquelles un patient n'est pas en mesure de subir une chirurgie sont exclues du calcul du délai d'attente. Les données proviennent du registre provincial de l'accès aux chirurgies.

Unité	Code du CSNB
%	GNB_CTBK_Q

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon